L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 AVRIL 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBBY, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 22 AVRIL 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

La question des Bons à primes.

La Constitution avait chargé la Législature de liquider les dettes de la Nouvelle-Orléans et de refaire une charte pour cette ville en ordonnant une élection dans le cours de l'année 1880. La Législature a voté une charte tellement mauvaise que le Gouverneur s'est vu dans la nécessité d'y apposer son veto, de sorte que nous restons dans un *statu quo* municipal tellement rempli d'incertitudes que toutes les lumières du barreau ne réussiront peut-être pas à désoudre clairement les questions que le Conseil a cru devoir poser à son avocat. Voilà pour la question politique : un gachis complet.

Quant à la question financière, elle est plus embrouillée que jamais. La loi passablement intitulée "pour liquider les dettes de la ville" sera très probablement une lettre morte ; elle contient des dispositions inconstitutionnelles, notamment celle qui a trait à la vente de nouveaux Bons à 80 cents à la piastre ; puis, au lieu de rappeler la loi de 1876 sur les Bons à primes, elle la confirme, ce qui ne saurait faciliter la conversion de ces Bons et, enfin, en faisant la conversion volontaire, elle la rend à peu près chimérique. Il y a plus, au lieu de chercher à unifier la dette, la Législature semble s'être attachée à augmenter la confusion, en autorisant, d'une part, l'émission de *baby bonds* de $5, sous prétexte de liquider la dette flottante, et en votant de l'autre une loi spéciale sous prétexte de venir au secours des professeurs des écoles publiques.

Comment s'y reconnaître au milieu de toutes ces lois contradictoires et comment concilier la loi qui réduit la taxe municipale à dix mills, conformément à la Constitution, avec la section 6 de la loi 133 sur la liquidation qui ordonne aux autorités de ville de remettre au syndicat le produit de la taxe d'intérêt de cinq mills, prescrite par la loi de 1876 des Bons à primes.

Il y a une expression anglaise qui rend exactement la situation financière que nous a laissée la dernière Législature *"confusion worse confounded."* Il est profondément regrettable que les diverses lois de liquidation n'aient pas été envoyées au gouverneur en même temps que le bill de la Charte de ville, car toutes ces lois auraient pû être rejetées ensemble, ce qui eût maintenu le *statu quo* dans toute sa plénitude.

La Législature n'a fait en réalité, en ce qui concerne la ville, que de la "bouille pour les chats" ou de la besogne pour les avocats.

Malgré tout, néanmoins, nous devons savoir gré à la Législature d'avoir voté la loi qui oblige l'administration municipale à réduire la taxe à 10 mills même pour 1880. Le Conseil a compris qu'il ne pouvait pas résister plus longtemps et il a effectué la réduction ordonnée, mais, en même temps, il a annoncé l'intention d'appliquer la totalité de la taxe aux dépenses courantes. Charité bien ordonnée commence par soi-même.

Nous avons soutenu trop souvent la règle que le premier objet de l'impôt est d'assurer le fonctionnement des services publics pour blâmer absolument le Conseil de s'être préoccupé avant tout de faire marcher la machine administrative. Mais en prenant tout absolument, le Conseil a trop laissé percer le bout de l'oreille, car il a pour ainsi dire suggéré aux créanciers l'idée d'avoir recours aux tribunaux pour obtenir la levée d'une taxe extraordinaire pour le service des dettes. L'opinion a même été exprimée que la limitation à dix mills ne concernait que les taxes à affecter aux dépenses municipales et non les taxes affectées par des lois au service des dettes.

Or, la loi de 1876, si précieusement respectée par la dernière Législature, accorde cinq mills aux Bons à primes seuls, et les Cours des Etats-Unis se sont déjà arrogé le droit d'ordonner la levée de taxes extraordinaires pour les porteurs d'autres Bons ou de jugements. On voit où nous en sommes avec la position prise par la ville, les contradictions de nos lois et les dispositions des Cours des Etats-Unis.

Les litiges ne se sont pas fait attendre. Des porteurs de Bons à primes ont déjà obtenu du juge Rogers une injonction qui interdit au Conseil de changer l'allocation faite pour les Bons à primes.

D'un autre côté, un anglais, M. Moore (la ville a ses anglais tout comme les fils de famille prodigues) s'est adressé à la Cour des Etats-Unis pour réclamer aussi une injonction, en sa qualité de porteur de $10,000 de Bons à primes, contre toute mesure contraire à ses intérêts.

Ainsi, les Cours des Etats-Unis et les Cours d'Etat vont être appelées presqu'en même temps à se prononcer sur les questions que soulève le gachis financier compliqué encore par les dernières lois.

Le Conseil se défendra-t-il ? Pour la forme peut-être, mais l'expérience du passé nous fait sérieusement craindre qu'il se laisse complaisamment condamner à lever toutes les taxes qu'il plaira aux juges de décréter. Sans doute, notre nouvelle Cour Suprême d'Etat nous offre de grandes garanties pour la solution des importantes questions constitutionnelles que ces procès soulèvent. Mais encore conviendrait-il que ces questions fussent complètement élucidées par les avocats les plus compétents.

D'autre part, les plus intéressés dans ces procès, les contribuables, n'y figurent pas et ils ne peuvent entièrement compter sur l'administration municipale pour les défendre. Nous exagérons donc aux principaux propriétaires fonciers de la Nouvelle-Orléans la nécessité de s'entendre pour intervenir dans ces procès et employer au on plusieurs avocats qui seraient chargés de défendre leurs intérêts, en faisant reconnaître par les Cours que la limitation constitutionnelle de la taxe municipale à dix mills est absolue et domine toutes les lois contraires.

Nous traiterons cette question, mais le cadre d'un journal ne nous permet pas de lui donner tous les développements qu'elle comporte. Elle implique des considérations politiques de l'ordre le plus élevé, car ce n'est rien moins que la souveraineté du peuple de cet Etat, exprimée par sa Constitution, qui est mise en doute par les procès intentés contre le Conseil de ville. Il nous semble qu'à ce point de vue le gouverneur devrait requérir l'avocat-général d'intervenir au nom de l'Etat pour la défense de la Constitution.

Dans un prochain article, nous rappellerons les principes fondamentaux qui régissent le pouvoir de lever des impôts et nous en ferons ressortir l'application aux procès intentés contre la ville.

Chaussures vos enfants à l'Etoile Rouge.

Stéréos de marbre en vente à l'usine, tous les prix, chez Levy.

Les Crevasses.

Un rapport de M. C. Uness Lewis au colonel Hardee, ingénieur d'Etat, signale le grands dangers de crevasses dans les levées de la paroisse St Bernard. Beaucoup de rigoles à ris ont besoin d'être garanties, plusieurs levées sont en très mauvais état et laissent passer beau. Des travaux immédiats sont nécessaires en plusieurs endroits si l'on veut éviter de sérieuses crevasses. L'ingénieur Lewis a donné des instructions aux habitants pour les rigoles à ris et il se plaint du manque de vigilance de certains habitants.

De divers côtés on signale des points faibles dans les levées, notamment sur l'habitation Davis sur le chemin de fer Morgan.

Le bureau des ingénieurs d'Etat a expédié aux membres des jurés de police de St-Jacques une lettre pour appeler leur attention sur la section 2 de la loi 88 de 1880 qui prescrit aux surveillants de wards de faire fermer, en cas de danger, toutes les ouvertures dans les levées sont aux frais des habitants, soit aux frais de la paroisse, et de tuer tous les cochons errants.

La lettre demande aux jurés de police de prendre des mesures immédiates attendu qu'il y a actuellement un très grand danger à laisser pratiquer des saignées aux levées ou à laisser les rigoles à riz en mauvais état.

The road to Texas.—Plusieurs de nos confrères s'exaltent à propos de la perspective de l'achèvement des voies ferrées qui mettront la Nlle-Orléans en communication avec le Texas. Espérons que cela viendra avec le temps, mais jusqu'à présent notre malheureuse ville ne connait que *the road to taxes*, chemin sur lequel on l'a fait tant voyager qu'elle en est épuisée.

La conférence littéraire de M. Lejeune.—M. L. Lejeune a fait hier soir devant un auditoire d'élite et assez nombreux sa dernière conférence. Il a parlé de Victor Hugo comme homme, comme romancier, comme dramaturge et comme poète, et il s'est étendu surtout sur son génie comme poète lyrique. Après avoir vivement intéressé les auditeurs par ses remarques sur la poésie française et sur les œuvres si diverses du grand poète, il les a charmés et émus en récitant quelques-unes des pièces de vers les plus remarquables du maître, la retraite de Russie, Waterloo, les Volontaires de l'An II et il a terminé en citant comme contraste le morceau satirique dans lequel Hugo fait justifier, par un soi-disant conservateur de l'époque, le supplice de la croix infligé à Jésus Christ.

L'intéressant conférencier a fait ses adieux au public qui l'a chaleureusement applaudi. M. Lejeune doit partir aujourd'hui pour retourner en France.

The international review.—Le numéro de mai de cette revue contient un article admirablement écrit et plein de pensées profondes et d'observations pratiques de l'honorable George W. Julian sur "l'abus du droit de suffrage et sur le remède à y apporter." M. Julian qui est un partisan du droit de suffrage n'hésite pas à dire toute la vérité sur le triste abus qui en est fait dans notre république. Le remède qu'il indique, la formation de nouveaux partis plus honnêtes que les anciens, n'est ni facile à appliquer ni prochain, mais si les partisans du troisième terme l'emportent, cela pourra précipiter la réalisation de ce qui n'est encore que le rêve d'un esprit généreux et éclairé.

Voici la liste des autres articles que contient le même numéro : "études sur les peuples primitifs" par Elie Reclus ; "la langue anglaise en Amérique" par J. F. Lounsbury ; "crânes, cerveaux et âmes" Thomas Dwight ; "Oliver Wendell Holmes" par Ray Palmer ; "Victor Emmanuel" par Luigi Monti ; "Government machinery" par Albert Stickney.

Maison Hebert, H. Billard, successeur, coin Chartres et Bienville—Cette maison annonce qu'elle a reçu l'*Illustration* et le *Monde Illustré* du 3 avril.

Voyage rapide par la voie de Louisville.—Le train de la ligne de Mobile part régulièrement tous les jours de la Nouvelle-Orléans à 7 h. du matin avec des Pullman cars, et va par Mobile et Montgomery, jusqu'à Louisville, sans changement de cars. Le train par nuit a 5 h. du soir et dépasse de la N-Orléans jusqu'à Nashville, Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio) sans changement. Le train partant à 2 h. et demie de l'après-midi par la route de Jackson et des Pullman cars, qui vont tout d'un trait par la voie de Milton, et sans substitution, jusqu'à Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio). Les trains du soir par la route de Mobile et celle de Jackson ne changent de wagons qu'une fois dans la ville de la Nouvelle-Orléans aux principales villes de l'Est. Les trains des routes de Mobile et de Jackson partent le soir arrivent à New Orléans à 6 h. 45 m. du matin, le troisième matin après avoir quitté la Nouvelle-Orléans. Ne manquez donc de prendre vos billets par la voie de Louisville sur le Louisville and Great Southern Road. Pour les billets et tous les renseignements nécessaires, s'adresser au bureau des billets, coin Camp et Gravier, ou à GEORGE L. CROSS, Agent des Passagers dans le Sud pour le Louisville and Nashville Railroad.

Le Malakoff Bitters est une boisson délicieuse.

Rvontails de satin blanc, pour la Confirmation, à 65 cts au Palais Royal de Levy, 163 Canal.

Pour le soulier le plus élégant allez à l'Etoile Rouge.

Excursion à Thibodaux.—Un train spécial du chemin de fer de Morgan partira d'Algar, dimanche matin (25 avril) pour Thibodaux et reviendra le soir. Prix de l'excursion, aller et retour, $1 50 seulement. On peut se procurer des billets au bureau de l'*Abeille*. Voir l'annonce.

Le sirop du Dr Bull est répandu dans le monde entier là où on s'en sert on rencontre peu de patriarches. Il n'existe pas de plus grand bienfait. Prix, 25 cts.

Merveilleuse invention. — Le temps est aux tramways, et il n'est pas un ingénieur qui ne cherche les moyens de supprimer la traction par les chevaux, si onéreuse pour les Compagnies.

Une découverte très importante vient d'être faite, à ce propos, par un Edison lillois.

Bien que l'inventeur se soit entouré des plus grandes précautions, qu'il ait interdit l'entrée de son atelier à tout profane qu'il ait eu soin de renouveler plusieurs fois le personnel attaché à la construction de sa machine, nous avons pu obtenir quelques renseignements sur cette découverte extraordinaire.

Chevaux et locomotives sont supprimés : la voiture sera l'air, pour le public, de marcher toute seule.

Nous ne pouvons que donner une idée assez vague du mécanisme, qui est merveilleux. Un immense ressort est placé sous le plancher de la voiture ; une puissante machine installée au dépôt, tend le ressort au moment du départ, et la voiture peut, dès lors, marcher pendant trois heures, sans interruption. La difficulté est même de l'arrêter, et il a fallu reconnaître, pour cela aux freins les plus énergiques.

Mais voici où l'affaire devient réellement inenvyable : l'inventeur lilloix a trouvé moyen de tirer parti du mouvement rotatoire des roues, pour engendrer de l'électricité. Il l'utilise immédiatement grâce aux appareils Sablockhoff (inédits, et éclaire, à la fois, l'intérieur et l'extérieur des voitures.

La clarté répandue par la lumière électrique est telle, que la route est éclairée à plusieurs centaines de mètres en avant et en arrière, de telle sorte que, si la circulation de ces voitures devient un peu active, on pourrait presque, sans inconvénient, supprimer les bans de gaz.

L'Independant des Basses-Pyrenees dit tenir de bonne source que les jésuites se préparent à fonder un établissement sur la frontière même, à Urdazi, dans un endroit couvert de cette localité.

La résistance aux décrets.

Réunion d'évêques à Paris.

"La réunion d'évêques mécontents, qui a été tenue, avant-hier, à Parthenéon, sous la présidence de Mgr Gilbert, a été très importante et très animée. Etaient présents ou avaient été convoqués : les évêques de Versailles, de Meaux, d'Amiens, d'Arras, de Cambrai, de Soissons, d'Orléans, de Troyes, et un assez grand nombre d'autres dignitaires ecclésiastiques.

"En thèse générale, les divers orateurs qui ont pris la parole, ont reconnu, unanimement, le droit, pour les catholiques, de se défendre. En se plaçant au point de vue théologique, ils ont discuté l'essence même des lois, et rappelé, qu'en droit ecclésiastique, il y avait des lois justes et des lois injustes.

"Quand les lois sont injustes, elles ne sont que des violences, ont dit les saints Thomas, saint Augustin, les actes des apôtres, comme étant les auteurs de cette doctrine.

"Un des évêques—nous ne citerons aucun nom,—a surtout insisté sur l'illégitimité du gouvernement de la République, et sur le côté usurpateur de la loi du nombre, "qui n'est, a-t-il dit, que la " domination tyrannique des méchants " sur les bons, la liberté de conscience " pour ceux qui n'en ont pas, la liberté " des cultes pour ceux qui n'en pratiquent aucun."

"L'orateur qui lui a succédé, tout en reconnaissant que "la loi des majorités " est une théorie brutale qui confère un " privilège à l'ignorance et à l'improbité ", a également rappelé que saint Thomas d'Aquin avait recommandé, même envers l'usurpation, l'obéissance *accidentelle*, "pour éviter un scandale ou " un péril." S'il est vrai qu'un fait ne crée pas le droit, s'il était vrai que toutes les consciences fussent condamnées d'avance, le monde serait livré au seul empire de la force. Cependant, la résistance offre des dangers, et il conviendrait d'attendre une occasion plus favorable. Nous avons intérêt, pour le moment, à ne pas refaire notre concours "à ceux qui " représentent *intérimairement* le pouvoir " suprême."

"Un troisième opinant a été d'avis qu'il y a, dans la situation actuelle, une cause *juste de guerre*, selon les théologiens. Si le pouvoir fait un scandaleux abus de ses moyens, s'il persécute la religion, dans ces circonstances, l'Eglise catholique laissera-t-elle les peuples sans espérance ? Est-ce que, parce qu'il est chrétien, l'homme cesse d'être citoyen ? La morale chrétienne condamne la sédition, cela est vrai ; mais il n'y a pas de sédition quand il s'agit de sauver la patrie. La résistance est un devoir strict, pressant ; de plus, c'est un droit. Lorsque le droit humain est contraire à " droit divin, on ne doit pas hésiter à " suivre ce dernier."

"L'Assemblée a établi, avec des textes et des précédents, que le devoir du clergé était de *résister*, sauf à déterminer, dans l'espèce, s'il convenait, et comment et sur quelles bases il convenait, d'organiser la résistance.

"La discussion alors a porté sur le point de savoir si le clergé devait lui-même s'engager dans la lutte ? En principe, oui : "Les sacrements qu'a reçus le " prêtre n'ont pu sacrifier de son cœur " l'amour de la patrie, ni le désir du " bien général."

"Un des assistants a fait remarquer, toutefois, que l'Eglise n'autorisait la lutte que quand la victoire devait être d'un grand avantage pour la foi chrétienne. Etait-ce le cas ? La victoire était-elle assez sûre pour engager la lutte ?

"Mais, a dit un des prélats, le clergé ne pourrait-il pas, au moins jusqu'à nouvel ordre, garder la neutralité ? Cette opinion a été combattue très vivement par un des archevêques que les plus qualités de la réunion. Faisant directement et sans réserves l'éloge des jésuites, "de cette " illustre et laborieuse Compagnie re- " crutée parmi les hommes les plus in- " telligents," il a dit que ce serait la pire des ingratitudes d'abandonner "ces bra- " ves" qui se sacrifient pour le bien commun.

Il a rappelé les services politiques immenses qu'ils avaient rendus, ceux qu'ils pouvaient rendre encore, et la nécessité qu'il y avait, en raison de l'approche des élections, de porter la lutte sur le terrain politique. Puisqu'il s'agit surtout d'une question politique, le clergé peut-il se désintéresser d'une persécution qui atteint précisément les écclésiastiques politiques, les seuls capables de rendre à la religion et à l'Eglise leur rang et leur influence. Il ne faut donc pas rester neutres, car on nous accuserait "de préférer " nos convenances particulières au bien " général."

"Enfin, la réunion s'est séparée en affirmant encore une fois qu'il fallait empêcher "la Révolution d'absorber le christianisme" ; mais que, malheureusement, il n'y avait rien à attendre de la justice de ses adversaires, et que les moyens légaux étaient "dérisoires" et, d'ailleurs, hors de la portée des catholiques."

Nous avons publié cette information de "Télégraphe" tout entière, parce qu'elle offre un grand intérêt. On remarquera, cependant, qu'aucune résolution d'ensemble n'a été prise. Nous ne considérons pas, en effet, comme une résolution le projet de rédiger une protestation collective contre les décrets du 29 mars. La protestation n'est qu'une formule ; ce qu'il importe de connaître, ce sont les projets "pratiques." Et, comme on le voit, il n'y en a pas.

Les enfants ont besoin d'être solidement chaussés pour obtenir cette perfection il faut aller à l'Etoile Rouge.

Ombrelles de soie chez Levy, à 65 cts et au-dessus.

The Malafroff Bitters are sold by all wholesale druggists and grocers.

Uruguay.—Par le steamer Sirius, arrivé hier de Rio de Janeiro, nous recevons des journaux et correspondances du 25 mars.

La fièvre jaune continue à Rio, où la moyenne des enterrements était de 14 par jour.

Le colonel Latorre, président de la République de l'Uruguay, a donné sa démission le 13 mars, par une adresse à ses concitoyens dont voici les passages essentiels :

"Entre autres sacrifices, j'ai supporté tranquillement le plus pénible de tous ; celui de la diffamation, parce que je crois que les hommes publics doivent à leur pays jusqu'au sacrifice de leur réputation, et que bien au-dessus de l'ingratitude et de la passion des esprits irréfléchis nous trouvons la pensée sereine de la calme raison des nations pour rendre justice aux hommes, et les pages de l'histoire pour juger leurs actes avec une sévère impartialité. En rentrant dans la vie privée j'y emporte le découragement au point de croire que notre pays n'est pas gouvernable. Cette conviction ne me laisse pas le courage civil de continuer à accomplir plus longtemps la rude mission qui m'a été imposée par le vote de la représentation nationale. Ne portez pas sur moi un faux jugement.

"Je ne veux ni ne peux être le gouvernant de mon pays d'aucune manière ni sous aucunes conditions, et par conséquent, en prenant cette mesure, je dégage entièrement mes amis et mon même de tout engagement et de toute solidarité politique. Je redeviens simple citoyen, avec la ferme détermination de n'accepter ni emploi ni mandat."

La législature a élu le sénateur Francisco Vidal pour présidant pendant les trois mois que le colonel Latorre avait encore à rester en fonctions.

On annonce la mort de M. Théodore Marie Taunay, chancelier de la légation française dans l'Uruguay et ancien consul de France à Rio Janeiro. Le défunt était officier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre hors-ligne de la Croix. La haute considération dont il jouissait était universelle.

La compagnie minière St-Jean d'El Rei a découvert, dit-on, une riche veine d'or à Lagoa Dourada.

(Courrier des Etats Unis.)

Pour des voitures d'enfants allez au Palais Royal de Levy, 163 Canal, prix $6.85 et au-dessus.

Souliers argentés ! opulence dorée ! à l'Etoile Rouge.

UNE GARANTIE DE $1000.

Le "Warner's Safe Kidney and Liver Cure" garantit positivement la guérison de la diabète, si l'on prend ce qu'il contient ; il guérit aussi de la gravelle, maladie de reins et de foie et 99 pour cent des maladies de lait et que deux cures sur cent ont eu et claims quand il a une pair partout. Pour toutes maladie qui l'occasionne, et la somme de $1000 sera payée à toute personne qui pourra prouver qu'il a échoué dans un cas de ces maladies.

E. E. WARNER & CO.

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

Nouvelles politiques.

Paris, 18 avril.—Vinard, député républicain, a été élu sénateur pour le département de la Haute-Vienne en remplacement de M. de Peyramont, ordonnateur, décédé.

Le *Temps* publie une note semi-officielle qui dément le bruit d'une prochaine dissolution de la Chambre des Députés.

Les journaux publient la nomination de John Lemoine comme ambassadeur en Belgique à la place du comte Duchatel et celle de ce dernier comme ambassadeur à Vienne en remplacement de Tsiamère de Bert.

L'Eglise et l'Etat.

Paris, 17 avril.—La *République française*, répondant à ce qu'on appelle l'extravagance des demandes radicales, dit que la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France est aujourd'hui un fait accompli. Il n'existe plus entre eux que les liés de police.

Journalistes diplomates.

Trois rédacteurs du *Journal des Débats* ont, dit-on, été nommés à des postes diplomatiques : MM. Léon Say à Londres, John Lemoinne à Bruxelles, et Tiby à Constantinople.

Conférence à la Sorbonne.

Paris, 17 avril.—M. de Lesseps a donné aujourd'hui une conférence à la Sorbonne sur les travaux requis pour la construction du canal de Panama. L'assistance était nombreuse et enthousiaste.

L'expulsion de Cavaliotti.

Rome, 17 avril.—M. Cairoli, président du conseil, a déclaré à la chambre italienne que M. Cavallotti avait été expulsé de Trieste par ordre des autorités de la police locale. Il a ajouté que le gouvernement autrichien a désavoué les fonctionnaires de la police de Trieste et a exigé la révocation de l'ordre d'expulsion. M. Cavalotti a quitté la ville pendant l'échange des dépêches entre les autorités locales et le gouvernement central.

Chronique Parisienne.

Paris, 17 avril.—*L'Evénement* dit aujourd'hui que le roi des Belges a envoyé sa démission à l'Association littéraire internationale pour ne pas être assis à la même table que Victor Hugo.

Le président Grévy vient d'acheter un magnifique hôtel avec jardin sur le boulevard Malesherbes pour $320,000.

Mlle Albertine Lalaure, qui refusait l'autre jour de payer l'impôt parce qu'il ne lui est pas permis de voter, est à la veille de se marier. L'heureux mortel est M. Lovrier, secrétaire de l'Association française des artistes dramatiques.

La vente de la collection artistique Walferdin à l'hôtel Drouot s'est terminée hier ; elle a réalisé la somme de $6,000.

M. Guy de Maupassant, un des auteurs des *Soirées de Médan*, donne un aperçu de la vie que mène Zola à la campagne, dans une lettre publiée aujourd'hui par le *Gaulois*. Il paraît que Zola et ses amis naturalistes passent la plupart de leurs jours à manger et la plupart de leurs nuits à conter des histoires scabreuses. Ils varient ces plaisirs par des accès spasmodiques de composition littéraire et par des promenades sur la Seine dans un esquif appelé le *Nana*.

Les dernières nouveautés en étoffières haut pour dames, viennent d'arriver à l'Etoile Rouge.

—Nous apprenons la mort de M. Adolphe Brune, parent du maréchal de ce nom, peintre d'histoire, hors concours, et chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. Adolphe Brune était âgé de soixante-dix ans. Il est peu d'artistes, au moment de sa mortre à table. Il fut élève du baron Gros, et débuta au Salon de 1833 par une *Adoration des Mages*. M. Brune avait trois tableaux à la salle des séances du Sénat, au Luxembourg.

Le plafond de la bibliothèque du Louvre, les *Neuf Muses*, est son œuvre.

—M. Nordenskjold a été reçu, hier, dans la soirée au cirque des Champs-Elysées, par la Société de géographie. M. Ferry, le prince Oscar de Suède, le capitaine Palander, de nombreuses délégations et 6,000 pers.onnes étaient présentes.

M. Nordenskjold a fait une courte relation de son voyage.

M. l'amiral la Roncière le Nourry, président, a remis à M. Nordenskjold la grande médaille d'or, au milieu d'un enthousiasme général.

Vente d'écoulement au Palais Royal de Levy, 163 Canal,—grande bargain en Eventails et en Parasols.

—Un Italien, M. Gagliardi, professeur à l'Institut polytechnique de Tokio, a été chargé récemment par le gouvernement japonais d'explorer la chaîne des montagnes d'Iharbaki ; il y a découvert plusieurs couches de marbres de différentes couleurs. Une montagne, le Sirvyama, lui a paru former une masse de marbre blanc statuaire. Il déclare aussi qu'il a trouvé des marbres noirs qui ne le cèdent en rien aux plus beaux de l'Europe. Il prédit, en résumé, que si l'on s'attache à l'exploitation des carrières du Japon et qu'on leur ouvre des moyens de transport faciles, ce pays deviendra le plus grand marché de marbres du monde. Le marbre est connu des Japonais depuis des siècles, mais ils ne l'estiment pas assez qu'ils le considèrent comme trop difficile à polir.

Affaire de Clermont (Oise).—Il vient de se passer à Clermont une affaire inouïe : un chef d'escadre de la maison d'aliénés de M. Labitte aurait tué un fou, l'aurait enterré et aurait ensuite gagné tranquillement la frontière sans être inquiété.

L'établissement de Clermont possédait, à Fitz-James, une grande exploitation agricole dans laquelle sont occupés les aliénés valides non furieux.

A la suite d'une dispute entre l'un d'eux et un chef d'escouade, Estoré, celui-ci aurait fait mettre le malade dans la salle des douches et l'aurait frappé de coups de bâton avec une telle violence que cette malheureuse victime aurait eu les deux bras cassés. On n'est pas tout : Estoré l'aurait mis en voiture, sous le prétexte de le ramener à Clermont, l'étrangla en chemin, est l'enterra lui-même.

Cependant, l'affaire s'ébruita. Estoré chercha à persuader que la victime s'était échappée, et il dirigea les investigations d'un tout autre côté. Mais le cadavre fut découvert en présence même d'Estoré, qui s'empressa de prendre la fuite, sans qu'on l'arrêtât et qu'on avertit les autorités de Clermont en temps utile.

Estoré a eu tout le temps nécessaire pour gagner la frontière.

Le ministère de l'intérieur, après avoir confié avec M. Pradalle, préfet de l'Oise, et M. Pélissier, inspecteur des services administratifs, a ordonné une enquête des plus sévères.

Navigation aérienne.—Un essai de navigation aérienne a eu lieu le 28 mars à Leipzig. L'appareil inventé par un nommé Baumgarten est très simple : un ballon auquel sont attachées trois nacelles en osier, munies chacune de dix ou onze ailes qu'une manivelle met en mouvement. L'inventeur s'était placé dans la nacelle du milieu, et ses ailes chargé de la manœuvre dans les deux autres.

En présence d'une grande affluence, les cordes ont été lachées et le navire aérien s'est élevé assez lentement dans les airs. Il est venu ensuite, au milieu de ce courant, tous les toits des maisons ; à ce moment, tous les gens qui étaient occupés à la manœuvre, saisis de crainte, ont cessé de battre des nacelles et cet abandonné la direction du ballon qui a rencontré aussitôt jusqu'à une hauteur de 4,000 pieds. L'adroit des spectateurs était à son comble. On apercevait le malheureux aéronaute qui faisait des efforts inouïs pour ne pas être emporté par le vent ; puis tout à coup on vit le ballon redescendre avec une rapidité vertigineuse : il avait éclaté, et tout le gaz s'était échappé par la déchirure.

Cependant, dès le *Dresdner Zeitung*, l'aéronaute ne s'est pas découragé et il blâme dans cette terrible chute ; il n'est nullement découragé et se croit si près d'avoir résolu le problème de la navigation aérienne qu'il recommencera prochainement ses expériences aux environs de Leipzig, et ceux qui l'encouragent dans les airs ne renouvelleront probablement pas de telle leur offrant un refuge pendant l'expérience.

—Plusieurs journaux rapportent que M. Evarts, ministre des Affaires Etrangères, a appris que le Danemark retire vendre les îles de Saint-Thomas, de Sainte-Croix et de Saint-Jean, qu'il possède aux Antilles, à proximité des possessions françaises, et qui sont pour lui un embarras.

L'acheteur des îles danoises serait la France, qui a intérêt à ce qu'une autre puissance, depuis quelque temps en quête de colonies, ne s'établisse pas aux Antilles.

Il ne paraît pas que le gouvernement de Washington trouve rien à redire à ce projet de cession. On rappelle seulement qu'en 1866, les Etats-Unis ont conclu avec le Danemark un traité par lequel la possession de Saint-Thomas leur était déjà moyennant une trentaine de millions. Le Sénat refusa de ratifier ce traité, en haine du président Johnson et de M. Seward, qui l'avaient négocié.

(Messager franco-américain.)

Elections en France.—Le 4 avril a eu lieu, dans le canton de Rédon, une élection au conseil général des Ardennes pour remplacer M. Cunin-Gridaine, sénateur, décédé, qui faisait partie du centre gauche dissident.

M. Savigny, candidat républicain avancé, a été élu par 1,853 voix contre 1,420 données à M. Villiet, républicain modéré.

Election d'un conseiller général pour le canton d'Algrain (Eure) :

M. Gasgues de Connaghue..... 1,920 élu
M. Sannet, républicain..... 324

Terrible incendie en Savoie.—Une correspondance de Saint-Jean-de-Maurienne nous apporte les détails complémentaires suivants sur l'incendie de Montsenard (Savoie) :

Les maisons des Mottes a été détruit tout entier, sans qu'on ait pu se rendre maître du feu, qu'alimentait un vent violent et qui, en moins d'une heure, consumait trente-maisons, dont les toits de chaume, reprouvés les uns des autres, offraient un aliment facile aux flammes.

Dix-sept personnes, sur cinquante deux habitants, ont été brûlées. Tout le bétail est détruit, et les malheureux survivants sont absolument ruinés. On cite un père de famille qui a vu périr, sans pouvoir leur porter secours, sa mère, sa femme et ses quatre enfants. Un autre reste seul d'une famille de cinq personnes. Un jeune homme de vingt ans, rentré de la veille au régiment, a perdu la vie en voulant sauver un enfant qu'on lui avait prié pour rester absolument.

La désolation est immense dans la commune. A la première nouvelle du désastre, le sous-préfet et le procureur de la République se sont rendus sur les lieux.

Il a été procédé hier à l'ensevelissement des victimes, en présence du député, du sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, du secrétaire général et du procureur général de Chambéry.

Les organes partent des souscriptions ; tous les journaux de la Savoie font un appel à la charité pour soulager les victimes de cette affreuse catastrophe.

—Les avis de la Nouvelle-Calédonie signalent un cyclone terrible qui a sévi sur l'île le 24 janvier. Pendant l'ouragan, si violent que les anciens colons ne se souviennent pas d'en avoir vu un semblable, le port de Nouméa a été plongé dans l'obscurité la plus complète par un épais brouillard causé par la pluie et l'embrun.

Quatorze navires se sont perdus ou ont été emportés à la mer, et même personnes ont été tuées. Dans la ville de Nouméa les dommages sont considérables, et dans l'intérieur nombre de plantations ont été détruites ; de grands arbres ont été déracinés ou cassés par le vent. On n'a pu encore évaluer le total des pertes.

—Les journaux de Lyon reçoivent la communication suivante du Bicycle-Club de Lyon :

"Une grande course de vélocipède a eu lieu du 15 au 20 mars 1880, à l'Agricultural-Hall-Islington," à Londres.

Les conditions de la course étaient de courir de six heures du matin à minuit, pendant six jours suivis.

Neuf coureurs étaient en présence : six Anglais et trois Français. La victoire est restée à M. Charles Terront, de Paris, qui a fait 190 kilomètres de plus que le second.

"Le vainqueur a fait, dans sa première journée 262 milles, soit 422 kilomètres. C'est la première fois que pareille distance a été effectuée dans la même journée.

M. Higham, un des coureurs, a fait 100 milles, soit 160 kilomètres 900 en 6 h. 25 m. 10 s. Le lendemain, il faisait 200 milles, soit 320 kilomètres en 16 h. 59 m. 8 s. sans demander de vélocipède."

Nouveautés en lais au Palais Royal de Levy, 163 Canal,—grande bargains.

Le Malakoff Bitters est un apéritif souverain.

Waits pour les courriers et les domiciliaires. Bell pour les tavernes qui voyagent pour leur plaisir ou pour des affaires ; pour les émigrants qui se dirigent vers le Far-Ouest ; pour n'importe qui. Les Waits de Besson Bill Lere sont la meilleure protection contre la terreur des arrivants d'mats et contre les maladies infectieuses. Ces Bitters sont la préparation par laquelle ils peuvent se mettre complètement à l'abri de toutes les maladies causées par le changement de température. Ils préviennent la mauvaise humeur et la difficulté d'une chaleur excessive, prévient les accidents, les maladies des changements de diète ou de l'usage d'eau inaccoutumée ; ils donnent de l'énergie à ceux qui sont épuisés par le travail ou par les autres causes. Prenez les Bitters de Besson Bill pendant le voyage, et vous trouverez les effets salutaires de leur action. Les marins généralement n'en savent avec de grands avantages et elle les soutient dans leurs travaux. Hiéres est en outre de grands services pour prévenir et guérir les désordres de l'estomac, du foie, des boyaux, et les bitters exercent une action bienfaisante puissante.

Splendide assortiment de button Fanché pour dames et pour fillettes, à l'Etoile Rouge

Marié, mardi 20 avril 1880, à l'église de l'Archevêché, par le Révd. Père G. Raymond, M. JOSEPH MEDLEY à Mlle ELIZABETH ALEXANDRE, tous deux de cette ville.

Pas de cartes.

Décédé hier, à 5 heures de l'après-midi, MANUEL DE LA ROSA, âgé de 57 ans. Les amis et connaissances des familles Lino de la Rosa et Parra, sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, à 5 heures de l'après-midi. Le convoi partira de chez sa mère, Mme D. Parra, 373 rue Villiers, entre Columbus et Leharpe.

ANNONCES SPECIALES.

Bureau du nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 20 avril 1880—Les membres du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont notifiés qu'une Promenade-Concert aura donnée, VENDREDI, 30 avril 1880 ; les sont de plus notifiés que chaque invitation doit être convenablement signée et contenir le nom de la personne invitée. Chaque membre a droit à deux invitations que l'on pourra se procurer à partir du 24, sur demande faite à

G. W. HOTT, Secrétaire.
21 avril—16f. 104 rue du Canal.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, Elle-Orléans, 18 avril 1880 — La Compagnie prend en considération le confort de ses clients et voulant remplir tous besoins dans son service, a résolu de placer sur la ligne un service spécial pour les fumeurs. Elle annonce aussi au public que les trains ne cesseront plus entièrement à la station de Cinq partiront toutes les quatre minutes. Les jours de pleine soirée au Jardin Magnolia, des chars spéciaux seront mis pour l'utilité du public au pied de la Grande Route St-Jean et de Bayou.

18 avril—2f. D. C. HARRISON, Secrétaire.

Bureaux du New Louisiana Jockey Club.—No 104 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 19 avril 1880. Les actionnaires en forment capital du NEW LOUISIANA JOCKEY CLUB voteront bien se présenter au No 104 de la rue du Canal, à l'effet de renouveler leurs certificats d'actions.

19 avril—20f. G. W. HOTT, Secr